

Etude prospective Ouche Vouge Tille

Réunion commune des CLE de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche

**Présentation des plans d'actions opérationnels
07 juillet 2025**

Phase 7

Ordre du jour :

1. Rappel du contexte de l'étude
2. Rappel de la stratégie d'adaptation Ouche-Vouge-Tille
3. Présentation des plans d'action opérationnels

La présentation est en annexe

Une étude portée par



Avec l'accompagnement des bureaux d'étude :



Liste des participants

Organisme	Représentant
Mairie Aiserey	Dominique JANIN
Mairie de Bessey-les-Citeaux	Guy MORELLE
SBV	Alain LEFEVRE
CEN BFC	Clément BASTIN
SBV	Jean-François COLLARDOT
SITNA / CLE de la Tille	Pascal MARTEAU
CLE de la Tille	Michel LENOIR
SITNA / Mairie d'Arceau	Bruno BETHENOD
CC Auxonne-Pontailler VDS / VP EPTB	Marie-Claire BONNET-VALLET
CC Auxonne-Pontailler VDS	Hugues ANTOINE
SITIV / COVATI	Luc BAUDRY
CLE de la Tille / SITIV / SITNA	Amandine COYER
SITIV / SITNA	Benoît CLAIR
UNICEM BFC	Nathalie MARIN GARCIA
DREAL	Guillaume CAUSSE
DDT - SER	Céline GERMAIN
SBV	Patrick JACQUET
CC Rives de Saône	Thibaut GARIN
SINOTIV'EAU	Pauline FRANCOIS
SINOTIV'EAU	Patrick MORELIERE
CA 21	Armelle DUBOIS
CA 21	Damien BAUMONT
CA 21	Laure OHLEYER
Syndicat des irrigants	Frédéric LE GRAND
Syndicat des irrigants	Pascal CHADOEUF
Syndicat des irrigants	Benoît COLLARDOT
UFC-Que Choisir 21	Gérard CLEMENCIN
SBO / CLE de l'Ouche	Pascal VIART
ONF	Marlène TRECA
SBO	Valentin CROO
CLE de l'Ouche	Jean-Pierre PERROT
CLE de l'Ouche	Patricia GOURMAND
AERMC	Thierry SILVESTRE
CC Norge et Tille	Solène MEUNIER
CD 21	Charlotte BOTTONI
Parc National des Forêts	Claudine LECURET
CLE de l'Ouche / SBO	Jean-Patrick MASSON
SBV / CLE de la Vouge	Nicolas BOILLIN
SBO	Laure BEJOT

Compte rendu

La réunion est introduite par Mme ZITO qui rappelle que les Plans d'Actions Opérationnels (PAO) ont été validés en COPIL le 1^{er} juillet 2025. Une présentation et une validation finale sont prévues en CLE en septembre 2025.

1. Rappel du contexte de l'étude

Justine RICHARD (ANTEA) rappelle le phasage de l'étude prospective Ouche-Vouge-Tille (7 phases).

Le bureau d'étude rappelle que le groupe de contribution a été mobilisé tout au long de l'étude. Dans le cadre de cette 7^{ème} phase d'étude, 4 groupes de travail thématiques ont été tenus les 8 et 9 avril 2025 afin de travailler sur l'opérationnalisation des plans d'action. Ces groupes ont abordé les thématiques suivantes : Aménagement du territoire, Agriculture, Alimentation en eau potable, Milieux aquatiques.

2. Rappel de la stratégie d'adaptation au changement climatique des bassins Ouche-Vouge-Tille

ANTEA rappelle que la stratégie d'adaptation, validée en septembre 2024, vise à apporter une réponse à la vulnérabilité des bassins Ouche-Vouge-Tille face au changement climatique. Cette stratégie est construite autour de six grands axes d'adaptation. Pour chacun de ces axes, la stratégie précise notamment « pourquoi s'adapter ? », « comment s'adapter ? » et selon quel niveau d'ambition ?

Les plans d'action constituent une déclinaison plus opérationnelle de cette stratégie. Dans le cadre cette 7^{ème} phase de l'étude, l'objectif est de formaliser 4 plans d'action (un pour chacun des bassins et un pour la nappe de Dijon Sud), accompagnés d'un outil de suivi permettant de piloter leur mise en œuvre jusqu'à 2035.

L'horizon 2035, défini dans la stratégie comme première étape clé, constitue un jalon structurant pour les plans d'action. Il sert de point de bascule à partir duquel il sera possible de renforcer les actions, ajuster le niveau d'ambition, voire réorienter les choix stratégiques.

3. Présentation des plans d'action

ANTEA présente les objectifs et la méthode d'élaboration des Plans d'Actions Opérationnels (PAO). Le travail d'identification des actions a commencé par un recensement des initiatives existantes, à partir de la cartographie des acteurs-plans-programmes établie lors du diagnostic. Ensuite, pour chaque piste d'adaptation identifiée dans la stratégie, les initiatives en cours ou prévues ont été analysées. Ce croisement a permis de cibler les documents/programmes susceptibles d'intégrer des actions du PAO et de proposer des actions mieux adaptées aux contextes locaux.

⇒ Contenu des PAO

Un plan d'action a été établi pour chaque bassin (Ouche, Vouge, Tille) et un pour la nappe de Dijon Sud.

Au total, 27 actions ont été proposées. Certaines sont spécifiques à un bassin, par exemple l'action sur la viticulture propre au bassin de la Vouge.

Il est rappelé que les actions identifiées sont de différents types : amélioration des connaissances, coordination et animation, sensibilisation, travaux de restauration, ... et traitent des différents enjeux de l'eau (adaptation des usages, gestion quantitative de la ressource, coordination entre acteurs, résiliences des milieux aquatiques et humides, aménagement du territoire...).

Le bureau d'étude présente le contenu des fiches. Il est précisé que bien que les contenus des PAO soient proches (ce qui est cohérent avec la stratégie et les ateliers communs), ils restent évolutifs selon les besoins des territoires. La base commune permet toutefois une évaluation conjointe.

Le bureau d'étude précise que, au vu des échanges en ateliers de PAO, des précisions restent à apporter, notamment pour la délimitation précise du contenu des actions, des maîtrises d'ouvrage et le dimensionnement entre structures. Un poste spécifique d'animation de la démarche, mutualisé sur les 3 bassins semble indispensable.

Il est rappelé que les actions mobilisent différents acteurs, maîtrise d'ouvrage et partenaires. La coopération entre ces différents acteurs est un enjeu clé.

Le bureau d'étude rappelle que différents leviers d'intervention pourront être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre des actions : contrats de bassin, SAGE, programmations EPCI et syndicat AEP...

Par ailleurs le bureau d'étude précise qu'il est indispensable de renforcer les moyens humains, les actions ne pouvant être mises en œuvre à moyens constants. L'adaptation au changement climatique est coûteuse, mais le coût de l'inaction ou de la mal-adaptation pourrait être bien supérieur. L'adaptation au changement climatique nécessite de mobiliser des moyens humains sur différentes missions : animation et suivi du PAO, communication et sensibilisation, eau et aménagement-urbanisme, stratégie foncière, restauration milieu, eau et agriculture ... Il est proposé de mutualiser les recrutements entre structures.

⇒ Remarques des membres des CLE élargies

- M. LENOIR souligne que les PAO sont complets mais qu'il aurait souhaité un chiffrage financier plus précis avec une identification des financeurs. M. SILVESTRE (Agence de l'Eau) rappelle que l'Agence reste mobilisée pour le financement des projets, mais qu'elle n'est pas le seul financeur (Région, Département, FEDER ...).
- M. MASSON estime que 6 ETP supplémentaires représentent environ 300 000 €/an, soit moins de 0,70 €/habitant avant aides de l'Agence de l'Eau. Mutualiser permettrait de limiter les coûts (économies d'échelles). Il insiste sur l'importance de mettre les moyens nécessaires pour permettre l'adaptation du bassin face aux impacts du changement climatique.
- Mme ZITO rappelle que le Conseil régional a publié sa propre stratégie d'adaptation au changement climatique, intégrant un volet dédié à la gestion de l'eau. Elle souligne les convergences entre cette démarche régionale et celle menée sur les bassins Ouche-Vouge-Tille, et insiste sur l'importance de renforcer la coordination entre les actions. Elle précise

également que cette synergie pourrait favoriser la mise en place de cofinancements et la mutualisation des compétences.

- M. SILVESTRE remercie les syndicats pour leur engagement dans la démarche, en saluant leur volonté d'initier une étude et de réfléchir collectivement à l'adaptation au changement climatique à une échelle interbassins. Il rappelle que si l'adaptation représente un coût certain, l'absence ou la mauvaise adaptation engendrerait des conséquences bien plus lourdes. Il insiste sur l'importance de la coordination, indispensable au vu de la diversité des dispositifs et initiatives déjà existants sur le territoire. Concernant la mutualisation des moyens, il précise que l'embauche de nouveaux ETP pourra être envisagée dans le cadre de l'élargissement de l'InterCLE. Il souligne également l'intérêt de travailler avec un panel d'acteurs élargi, les actions ne relevant pas uniquement de la sphère "eau". Enfin, il invite les syndicats à adopter une logique de projet pour structurer et piloter efficacement la mise en œuvre des actions.

⇒ **Présentation des actions**

Pour chacun des 6 axes, le bureau d'étude présente la liste des actions ainsi qu'un focus sur une ou deux actions.

Ensuite les participants sont invités à répondre à 4 questions par axe :

- *Cet axe est-il selon vous un axe prioritaire ? (à traiter en urgence)*
- *Sur quelles actions faut-il concentrer les efforts ?*
- *Identifiez-vous des limites à leur mise en œuvre ?*
- *Une question évaluative sur l'axe. Ces questions s'inscrivent dans le cadre du suivi-évaluation de la mise en œuvre des PAO. Il s'agit de questions plus qualitatives visant à apprécier collectivement l'état d'avancement des démarches.*

Axe 1 - Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers.

Présentation en détail des actions 1 (Elaborer un plan de sensibilisation sur les différents enjeux de la gestion de l'eau) et 4 (Organiser le suivi des PAO).

L'axe 1 est jugé prioritaire.

Remarques des participants à la CLE élargie :

- M. Masson aurait souhaité que les leviers plus contraignants soient davantage explorés.
- Sur l'action 2, relative à la formation des élus et des membres des CLE, il est souligné l'importance de se saisir rapidement du sujet pour être prêt d'ici 2026. Toutefois, un point de vigilance est soulevé : éviter de multiplier les formations, les élus étant déjà fortement sollicités. Il est recommandé de prioriser les contenus, en veillant à ce qu'ils soient clairs, pédagogiques et adaptés au peu de temps disponible.
- Il est important de s'appuyer sur les élus restant en poste, qui jouent un rôle de transmission.
- Consensus sur la nécessité de lancer l'animation de la démarche au plus tôt : souhait de recruter un animateur de la démarche pour janvier 2026. Accord de principe des membres des trois CLE pour une embauche mutualisée en charge de l'animation de la démarche. Ce point devra être rediscuté avec les syndicats dans le cadre d'une réunion dédiée.

Question évaluative : Une dynamique se développe-t-elle autour de la mise en œuvre d'actions pour adapter le bassin aux impacts du changement climatique ?

⇒ Réponse majoritaire « Dynamique en cours, mais pas coordonnée entre les structures ».

Axe 2 - S'adapter à la baisse de la ressource disponible en diminuant la pression de prélèvement

Présentation en détail des actions 8 (Accompagner le déploiement de matériels et de dispositifs d'économies d'eau) et 12 (Encourager les acteurs économiques à réduire leurs consommations et prélèvements d'eau et généraliser les diagnostics d'économies d'eau).

L'axe 2 est jugé prioritaire.

Remarques des participants à la CLE élargie :

- La mise en œuvre de ces actions se heurte principalement à un manque de moyens financiers. Dans certains cas, elle est également freinée par des orientations / décisions divergentes au sein des collectivités. Il est également rappelé que les syndicats AEP disposent de ressources très inégales, ce qui constitue un frein à la mise en œuvre de certaines actions.
- Les membres de la CLE élargie ont échangé sur la structuration du prix de l'eau. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'en faire évoluer le prix de l'eau à la hausse, en réponse à la baisse des consommations et à l'impératif de couverture des coûts du service. Le prix de l'eau est perçu comme un levier incitatif pour maîtriser les consommations, notamment ceux des gros consommateurs.
- La généralisation des Schémas Directeurs AEP (SDAEP) est aussi mentionnée comme un levier indispensable pour identifier les travaux prioritaires et mieux comprendre les enjeux liés à la ressource. Néanmoins, la gestion communale constitue un obstacle à cette généralisation.

- Un renforcement de la sensibilisation et de la communication est essentiel, tant pour encourager les gestes de sobriété que pour communiquer sur la hausse du prix de l'eau.
- Concernant l'action 7 (Mieux connaître les usages dépendant de l'alimentation en eau potable et sensibiliser les usagers), il est proposé de s'appuyer davantage sur les données issues de la télérègle pour suivre les consommations et identifier les marges de progrès. Il est répondu que le déploiement est encore en cours dans plusieurs secteurs.

Question évaluative : Les modalités, protocoles et indicateurs de gestion quantitative permettent-ils de préserver les milieux tout en satisfaisant du mieux possible les usages, dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau en période estivale ?

- ⇒ Réponses partagées entre « La gestion quantitative est en cours d'ajustement » et « L'équilibre quantitatif n'est pas atteint, la gestion pourrait être améliorée ».

Axe 3 - Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols en favorisant l'infiltration des eaux

Présentation en détail de l'action 13 (Démultiplier les opérations de restauration des éléments paysagers).

L'axe 3 est jugé prioritaire.

Remarques des participants à la CLE élargie :

- Une demande a été formulée pour intégrer également les enjeux liés à la désimperméabilisation. Il a été répondu que ces questions sont abordées dans les actions de l'axe 4.

Question évaluative : Est-ce que toutes les options visant à accroître l'infiltration de l'eau dans les sols et les nappes ont été envisagées et analysées ? La dynamique de plantation d'éléments paysagers est-elle suffisante ?

- ⇒ Réponses partagées entre « La dynamique est en cours, à poursuivre » et « Peu d'actions sont mises en place ».

Axe 4 - Contraindre les politiques d'aménagement du territoire à la prise en compte des enjeux de l'eau

Présentation en détail des actions 15 (Renforcer les collaborations entre les acteurs "eau" et "aménagement du territoire") et 18 (Encadrer dans le SAGE le développement des gravières et accompagner leur réaménagement).

L'axe 4 est jugé prioritaire.

Remarques des participants à la CLE élargie :

- M. BETHENOD souligne que les gravières sont souvent présentées sous un angle négatif, alors qu'elles peuvent jouer un rôle positif, notamment en matière de biodiversité et dans le développement de retenues d'eau utiles en période de sécheresse (captation d'eau). L'UNICEM rappelle les obligations réglementaires liées au réaménagement des gravières et précise que des études sur les ressources en eau ont été réalisées ou sont en cours d'élaboration en interne. Elles sont partagées avec les syndicats.

- Mme ZITO insiste sur l'importance de concentrer les efforts sur les enjeux liés à l'eau et à l'urbanisme, estimant que leur intégration devrait être davantage obligatoire.
- M. MASSON souligne que l'infiltration de l'eau à la parcelle est une priorité sur les bassins. Cela devra être traduit dans les documents d'urbanisme ainsi que dans le SAGE.
- M. BETHENOD précise qu'il est impératif de former les acteurs du BTP aux techniques permettant de favoriser l'infiltration des eaux.

Question évaluative : Les enjeux "eau et climat" s'imposent-ils dans les politiques et stratégies d'aménagement du territoire sur le bassin ?

- ⇒ Réponse majoritaire : « Les enjeux sont bien pris en compte / ce n'est pas homogène sur le territoire ».

Axe 5 - Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides en accélérant et en adaptant les actions de restauration et de préservation

L'axe 5 est jugé prioritaire.

Remarques des participants à la CLE élargie :

- Demande d'intégrer pleinement les résultats du PGSZH dans la stratégie foncière.

Question évaluative : Les opérations de restauration des milieux aquatiques permettent de reconquérir le bon état écologique et de réduire la vulnérabilité des écosystèmes au changement climatique ?

- ⇒ Réponse majoritaire : « Les opérations sont en cours, et à poursuivre ».

Axe 6 - Accompagner l'activité agricole et sylvicole pour faire face aux impacts du changement climatique

L'axe 6 est jugé prioritaire.

Remarques des participants à la CLE élargie :

- L'Agence de l'Eau rappelle que l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) est ouvert ; il s'adresse aux collectivités. Le dépôt des candidatures se déroulera en deux étapes : jusqu'au 30 novembre 2025 pour les notes d'intention, puis, pour les candidats retenus à l'issue de cette première phase, jusqu'au 30 avril 2027 pour le dépôt des projets PSE intégrant les engagements des agriculteurs. Pour plus d'informations : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_131930/fr/l-agence-de-l-eau-renouvelle-son-experimentation-des-paiements-pour-services-environnementaux-pse
- Il est précisé que les PSE fonctionnent généralement bien, mais leur efficacité dépend en partie de la structuration de la profession en amont, comme le montre l'expérience du Pays châtillonnais. Il est également essentiel de prendre en compte la question des débouchés et de la structuration des filières, afin d'assurer la viabilité économique et l'attractivité des démarches pour les agriculteurs.
- Il a été souligné l'importance de valoriser les filières bio, notamment dans les zones stratégiques, en lien avec les enjeux de qualité de l'eau.

- Concernant les PAT (action 27), il a été souligné que le Plan Alimentaire Territorial de la Côte-d'Or intègre bien les enjeux liés à l'eau.
- M. BAUMONT souligne que la question du stockage de l'eau n'a pas été suffisamment abordée, alors qu'un enjeu existe notamment au niveau des têtes de bassin. En réponse, il a été indiqué que ce sujet a été rapidement écarté car peu discuté lors des ateliers et qu'au moment de la rédaction de la stratégie, les acteurs du bassin ne souhaitaient pas vraiment se positionner dessus. Toutefois, la stratégie décrit déjà des grandes orientations souhaitées par les acteurs, telles que favoriser l'infiltration de l'eau et le stockage des eaux de ruissellement hivernal. Il faudra approfondir ces points dans le cadre des PTGE et SAGE, à la suite des études EVP. Il sera nécessaire de prendre en compte les différents types de solutions de stockage existant et d'analyser chaque cas individuellement.

Question évaluative : L'activité agricole est-elle adaptée aux évolutions climatiques en cours, tout en étant économiquement viable et à faible impact sur la ressource en eau et les milieux ?

⇒ Réponse majoritaire : « Les réflexions débutent ».

En conclusion des questions posées aux participants, il ressort que l'ensemble des axes est jugé prioritaire et que de nombreuses actions restent encore à déployer.

4. Conclusion de séance

M. Masson clôture la réunion.